

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 4 MARS 2024**

Session ordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 4 mars 2024 à 19h30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Sont également présents madame France Dumont, directrice générale adjointe, Me Sarah Cain, avocate externe au soutien du service du greffe.

A. Constatation de la régularité de l'avis de convocation.

B. Adoption de l'ordre du jour.

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 5 février 2024;
- 2) Séance extraordinaire du 13 février 2024;

D. Période de questions.

E. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois;
- 2) Évaluation – directrice adjointe;
- 3) FQM – Gestion des ressources humaines et relations du travail;
- 4) Mise à jour du plan stratégique;
- 5) Dépôt FRR-2 – Projet piste cyclable;
- 6) Dépôt FRR-2 – Projet Centre communautaire Sawyerville
- 7) Liste 2023 des ventes pour non-paiements de taxes;
- 8) Demande vente de terrain Chemin Saskia;
- 9) Ferme DJH servitude;
- 10) Nomination 2^e Responsable de compte revenu Québec;
- 11) Constitution fonds dépenses élection;
- 12) Affectation – Comptabilisation 2023;
- 13) Facture Excavations Gagnon et Frère – Décompte #1;
- 14) Comptabilisation des frais admin aggro;
- 15) Utilisation surplus pour Église Sawyerville;
- 16) Facture Gravière Bouchard - Sable et Sel 2023;
- 17) Facture Bell – Déplacement de poteau;
- 18) Facture Déziel;
- 19) Programme aide à l'entretien du réseau routier – Confirmation de l'utilisation des compensations;
- 20) Facture Architech design;

- 21) Paiement des travaux permanent secteur du Boisé;
- 22) Annulation de plusieurs soldes résiduaire;
- 23) Facture Cain Lamarre – Essenia;
- 24) Facture FOB – Arbitre + médiatrice;
- 25) Facture Cain Lamarre – Service de greffe;
- 26) Cookshire-Innov;
- 27) Facture Dénéigement Cookshire;
- 28) Facture Cain Lamarre – Relation de travail;
- 29) Facture Cauca – Alertes de masse;
- 30) Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);
- 31) Offre de service – Firme d'hydrogéologue LNA pour le PEPPSEP;
- 32) Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins;
- 33) Ressources humaines – Embauche de deux agentes de bureau;
- 34) Offre de service Architech design;
- 35) Offre de services Côté Jean – Projet centre communautaire Sawyerville;

F. Aménagement et urbanisme

- 1) Dossier 24-PPCMOI-01
- 2) Dossier 24-PIIA-02;
- 3) Demande d'autorisation CPTAQ – Étang Boisvert;
- 4) Demande d'autorisation CPTAQ – Gravière & Sablière – Construction DJL;
- 5) Transmission de l'avis du conseil local du patrimoine;

G. Communication et vie communautaire

- 1) Lion - Demande de commandite;
- 2) La Relève – demande commandite – projet dans mon sac à dos;
- 3) Reconnaissance Bénévole – Bibliothécaire;
- 4) Nature Cantons-de-l'Est - *Mise en valeur et conservation des milieux naturels de la rivière Eaton;*
- 5) Demande commandite – Cité sans frontière;

H. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Démission Tristan Ranmarine;
- 2) Ressources humaines – Démission Sylvain Brassard;
- 3) Perte ancienneté employé TP-DUCJON;
- 4) Ressources humaines - journalier permanent saisonnier SB;
- 5) Ressources humaines - journalier permanent saisonnier KB;
- 6) Adjudication de contrat - Fauchage de bord de chemins;
- 7) Adjudication de contrat – abat-poussière 2024-2025-2026;
- 8) Adjudication de contrat – Peinture surface tennis Jonhville;
- 9) Adjudication de contrat – Matériaux granulaires 2023;
- 10) Matières résiduelles – Bilan 2023;
- 11) Adjudication de contrat Barrage Sawyerville;
- 12) Adjudication de contrat rechargement Gravier 2024;
- 13) Plan d'action raccordement inversé;
- 14) Adhésion membre COMAQ;
- 15) Cartes magnétiques;
- 16) Ressources humaines – Fin d'emploi Lysandre Payette;
- 17) Demande d'occupation du lot 4 488 442;
- 18) Demande subvention PRACIM – Nouveau bâtiments Birchton;

I. Sécurité publique/Agglomération Cookshire-Eaton

- 1) Caméra thermique;
- 2) Rétrogradation lieutenant;
- 3) Nomination lieutenants;
- 4) Ressources humaines – démission 2 pompiers;
- 5) Perte ancienneté employé PO-DUCJONA;
- 6) Rapport annuel 2023 du Service de l'incendie de l'Agglomération de Cookshire-Eaton;
- 7) Achat de gants de désincarcération;

J. Avis de motion et dépôt

- 1) Dépôt du projet de règlement 344-2024;
- 2) Avis de motion projet de règlement 346-2024;
- 3) Avis de motion projet de règlement 347-2024;
- 4) Avis de motion – règlement d'emprunt Barrage ;
- 5) Avis de motion – règlement d'emprunt nouveaux bâtiments Birchton;

K. Étude et adoption de règlements

- 1) Adoption règlement 343-2024 relatif à la Citation comme immeuble patrimonial de l'Église St. Peter's, située au 45 rue Principale Ouest;

L. Varia

- 1) Inscription Conseiller #1 – Formation éthique et déontologie en autoapprentissage;
- 2) Location chemin McDonald;
- 3) Facture Cain Lamarre – Immeuble propriété fédérale
- 4) Facture Cain Lamarre – Demande d'autorisation à la Commission d'accès à l'information
- 5) Facture Cain Lamarre – Dossier général
- 6) Adoption Règlement 341-2023-A
- 7) Marche du travail invisible

M. Période de questions

N. Levée ou ajournement

A. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-03-9403

Proposé par le conseiller Roger Thibault appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2024 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 5 février 2024;

Résolution 2024-03-9404

Proposé par la conseillère Josée Pérusse appuyée par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte le procès-verbal de la Séance ordinaire du 5 février 2024 tel que remis à chaque membre du conseil municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Séance extraordinaire du 13 février 2024;

Résolution 2024-03-9405

Proposé par la conseillère Josée Pérusse appuyée par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte le procès-verbal de la Séance ordinaire du 5 février 2024 tel que remis à chaque membre du conseil municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Christiane Lessard

Elle remercie les membres du conseil pour la rencontre de jeudi dernier. Elle réitère les demandes du ministère des Transports pour la marche du travail invisible, en précisant que les noms de deux personnes responsables de la ville devront être donnés au MTQ.

E. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois;

Résolution 2024-03-9406

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Évaluation – directrice générale adjointe;

Les membres du conseil sont informés que le comité des ressources humaines sera rencontré dans la semaine du 11 mars 2024 à ce sujet.

- 3) FQM – Gestion des ressources humaines et relations du travail;

Résolution 2024-03-9407

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135 \$ à 225 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de bénéficier de soutien en ressource humaines et relations du travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marcel Charpentier, APPUYÉ PAR le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Mise à jour du plan stratégique;

Résolution 2024-03-9408

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond , appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'accepter la mise à jour du plan stratégique de la Ville de Cookshire-Eaton et d'en remettre une copie à la MRC du Haut-St-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Dépôt FRR-2 – Projet piste cyclable;

Résolution 2024-03-9409

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'un montant total de 235 963.35 \$ réservé par la MRC du Haut-Saint-François dans le fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local pour ses projets de développement;

CONSIDÉRANT QUE le projet retenu pour une utilisation partielle de ce montant est la piste cyclable du quartier Sawyerville-Newport-Saint-Isidore-de-Clifton et qu'il est en adéquation avec le Plan stratégique de développement préalablement adopté par le conseil municipal de la Ville et par le conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique de développement 2021-2025 de la Ville a pour orientation le développement local dont l'objectif est de valoriser les attraits de la municipalité et attirer les visiteurs sur son territoire en mettant en place des infrastructures récréotouristiques et développer des activités en lien avec les espaces naturels compatibles avec eux, tel que la construction de la piste cyclable du quartier Sawyerville-Newport-Saint-Isidore-de-Clifton;

CONSIDÉRANT QUE pour financer ce projet du plan stratégique de développement, la Ville s'engage à investir 40 000 \$, soit 25 % du coût total du projet de piste cyclable du quartier Sawyerville-Newport-Saint-Isidore-de-Clifton;

IL EST RÉSOLU sur la proposition du conseiller Marcel Charpentier;
Et appuyé par : le conseiller Jean-Marc Dickenson

QUE le conseil dépose le projet de piste cyclable du quartier Sawyerville-Newport-Saint-Isidore-de-Clifton au conseil de la MRC pour adoption;

QUE le projet de piste cyclable du quartier Sawyerville-Newport-Saint-Isidore-de-Clifton puisse être financé avec une partie du montant du FRR volet 2 – LOCAL selon la répartition suivante :

PROJET de la piste cyclable du quartier Sawyerville-Newport-Saint-Isidore-de-Clifton;

FRR volet 2 - local	120 000 \$ (75 %)
Municipalité	40 000 \$ (25 %)

QUE la directrice générale adjointe, France Dumont, soit autorisée à signer le protocole d'entente pour financement relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Dépôt FRR-2 – Projet Centre communautaire Sawyerville Phase II

Résolution 2024-03-9410

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'un montant total de 235 963.35 \$ réservé par la MRC du Haut-Saint-François dans le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 local pour ses projets de développement;

CONSIDÉRANT QUE le projet retenu pour une utilisation partielle de ce montant est le centre communautaire de Sawyerville et qu'il est en adéquation avec le Plan stratégique de développement préalablement adopté par le conseil municipal de la Ville et par le conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique de développement 2021-2025 de la Ville a pour orientation le développement local dont l'objectif est d'encourager le bien-être des citoyens via la vie communautaire vibrante, favoriser la participation citoyenne à la vie et au développement de la ville, d'assurer la pérennité de la Ville en favorisant la « continuité des générations » et d'accroître le sentiment de fierté des citoyens en accentuant les relations communautaires et en encourageant la synergie entre les quartiers, tel que le centre communautaire de Sawyerville phase II;

CONSIDÉRANT QUE pour financer ce projet du plan stratégique de développement, la municipalité s'engage à investir 39 037.42 \$, soit 25 % du coût total du projet du centre communautaire de Sawyerville phase II

IL EST RÉSOLU sur la proposition de la conseillère Daphné Raymond;
Et appuyé par : la conseillère Cindy Duquette St-Louis

QUE le conseil dépose le projet du centre communautaire de Sawyerville au conseil de la MRC pour adoption;

QUE le projet du centre communautaire de Sawyerville phase II puisse être financé avec le FRR volet 2 – LOCAL selon la répartition suivante :

PROJET du Centre communautaire phase II

FRR – volet 2 – local	115 962.58 \$ (75 %)
Municipalité	39 037.42 \$ (25 %)

QUE la directrice générale adjointe, France Dumont, soit autorisée à signer le protocole d'entente pour financement relatif à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Liste 2023 des ventes pour non-paiements de taxes;

Résolution 2024-03-9411

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de transmettre au bureau de la MRC du Haut-Saint-François, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* et les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE cette liste fut transmise à la MRC du Haut-Saint-François le 11 août 2023.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

D'ENTÉRINER la transmission, par le directeur général et greffier-trésorier, au bureau de la MRC du Haut-Saint-François la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal* et aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire des Haut-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Demande vente de terrain Chemin Saskia;

Résolution 2024-03-9412

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite par Frédérick Garneau pour son client Nicolas Delage concernant la possibilité de vendre le lot portant le numéro de cadastre 6 300 341 (chemin Saskia);

CONSIDÉRANT que l'acte de vente daté du 19 août 2022 et portant le numéro d'inscription 27 500 950 contient une clause qui prévoit que l'acheteur s'oblige à construire un bâtiment sur l'immeuble dans un délai de deux ans de l'acte de vente soit le 19 août 2024; ;

CONSIDÉRANT QU'en date des présentes, aucun bâtiment n'a été construit sur l'immeuble;

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de permettre à M. Nicolas Delage de vendre le lot portant le numéro de cadastre 6 300 341 (chemin Saskia) à condition qu'un bâtiment soit érigé sur l'immeuble d'ici le 19 août 2024, conformément à l'acte de vente du 19 août 2022 portant le numéro d'inscription 27 500 950;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Ferme DJH servitude;

Résolution 2024-03-9413

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'une servitude pour l'implantation d'une conduite d'aqueduc sur le lot # 4 486 210;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'indemniser les propriétaires en raison de la présence de cette servitude;

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'indemniser la Ferme DJH s.e.n.c, propriétaire du lot # 4 486 210 d'un montant de 15 000 \$ en compensation d'une servitude d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Nomination 2^e Responsable de compte revenu Québec;

Résolution 2024-03-9414

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault , appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser madame Jessica Shank, directrice des finances

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Constitution fonds dépenses élection;

Résolution 2024-03-9415

CONSIDÉRANT qu'un règlement a été adopté le 6 mars 2023 concernant la constitution d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'élection;

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'affecter un montant de 24 300 \$ de l'excédent de fonctionnements non affecté au Fonds Réserve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Affectation – Comptabilisation 2023;

Résolution 2024-03-9416

CONSIDÉRANT qu'une réserve financière a été créée par le règlement portant le numéro 334-2023;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu des contributions pour la vente de terrains au cours de l'année 2023;

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'affecter une partie du montant de la façon suivante :

- a) Investissement
 - I. Prolongement rue du Boisé 20 529.38 \$
 - II. Piste cyclable 4 015.77 \$
 - III. Patinoires 273 354.60 \$
 - IV. Achat terrain Beaudry 45 000 \$
- b) Fonctionnement
 - I. Honoraires professionnels rue de la Station 418.64 \$
 - II. Honoraires professionnels rue du Boisé 4 566.95 \$
- c) Totales affectations = 347 885.34 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Comptabilisation des frais admin agglo;

Résolution 2024-03-9417

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton a la charge du volet administratif du service incendie de l'agglomération de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que la ville assume les frais de gestion relatifs au du service incendie de l'agglomération de Cookshire-Eaton;

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphnée Raymond et résolu de comptabiliser annuellement 2.5 % des dépenses réelles du service incendie de l'agglomération de Cookshire-Eaton (excluant les frais de financement) à titre de frais administration versé à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Utilisation surplus pour Église Sawyerville;

Résolution 2024-03-9418

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'affecter le montant de 121 012.01 \$ du surplus affecté réservé à l'Église de Sawyerville pour financer les dépenses de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Facture Excavations Gagnon et Frère – Décompte #1;

Résolution 2024-03-9419

Proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture d'Excavations Gagnon et Frères portant le numéro 36669 au montant total de 358 704.14 \$, incluant les taxes, datée du 29 décembre 2023, pour les travaux de rechargement de gravier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Facture Gravière Bouchard - Sable et Sel 2023;

Résolution 2024-03-9420

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Gravière Bouchard portant le numéro 43275 au montant total de 31 230.35 \$, incluant les taxes, datée du 7 février 2024, pour le sable et le sel 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Facture Bell – Déplacement de poteau;

Résolution 2024-03-9421

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier et appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Bell portant le numéro 50071299 au montant total de 10 620.15 \$, incluant les taxes, datée du 20 janvier 2024, pour le déplacement de poteau sur la rue Craig Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18)Facture Déziel;

Résolution 2024-03-9422

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier et appuyé par le conseiller Roger Thibault , il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Ressort Déziel portant le numéro 645792 au montant total de 6 609.16 \$, incluant les taxes, datée du 16 novembre 2023, pour l'achat d'huile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19)Programme aide à l'entretien du réseau routier – Confirmation de l'utilisation des compensations;

Résolution 2024-03-9423

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 841 811 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu et adopté que la Ville de Cookshire-Eaton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20)Facture Architech design;

Résolution 2024-03-9424

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier , il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Achitech design portant le numéro 24018 au montant total de 8 048.25 \$, incluant les taxes, datée du 2 février 2024, pour le projet de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21)Paiement des travaux permanent secteur du Boisé;

Résolution 2024-03-9425

CONSIDÉRANT QUE la dette du secteur #248-2018 concernant les travaux permanents sur les infrastructures municipales sera refinancée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton souhaite offrir la possibilité aux citoyens du secteur d'acquitter le solde de leur dette avant le refinancement;

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu d'autoriser l'envoi de lettre aux résidents du secteur du #248-2018 en lien avec le refinancement des travaux permanents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22)Annulation de plusieurs soldes résiduaire;

Résolution 2024-03-9426

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent

PROPOSÉ PAR : la conseillère Daphné Raymond

APPUYÉ PAR : la conseillère Josée Pérusse

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Cookshire-Eaton informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Cookshire-Eaton demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23)Facture Cain Lamarre – Essenia;

Résolution 2024-03-9427

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre portant le numéro 70-0000205078 au montant total de 321.37 \$, incluant les taxes, datée du 19 février 2024, pour le dossier Essenia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24)Facture FOB – Arbitre + médiatrice;

Résolution 2024-03-9428

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier et appuyé par la conseillère Josée Pérusse , il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de FOB – Arbitre + Médiatrice portant le numéro 1109 au montant total de 206.96 \$, incluant les taxes, datée du 10 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25)Facture Cain Lamarre – Service de greffe;

Résolution 2024-03-9429

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre portant le numéro 70-0000206147 au montant total de 3 741.00 \$, incluant les taxes, datée du 21 février 2024, pour le soutien au service du Greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26)Cookshire-Innov;

Résolution 2024-03-9430

CONSIDÉRANT que l'organisme Cookshire-Eaton Innovation demande une aide financière afin d'acquitter ses frais de vérification comptable annuelle de 2019 et 2023;

CONSIDÉRANT que l'organisme vise à promouvoir et favoriser le développement industriel, agricole, économique, culturel, pédagogique et communautaire sur le territoire de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QU'une aide financière équivalente au montant des frais de vérification comptable soit accordée annuellement, de façon récurrente et indéterminée, à Cookshire-Eaton Innovation;

QUE la trésorière soit autorisée à procéder au paiement une fois la vérification comptable annuelle de Cookshire-Eaton Innovation complétée et sur réception de sa facturation;

QUE cette facturation devra indiquer le présent numéro de résolution;

QUE cette aide puisse être révoquée par la Ville de Cookshire-Eaton sur préavis d'au moins 3 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27)Facture Déneigement Cookshire;

Résolution 2024-03-9431

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture des Entreprise Kourtel inc. portant le numéro 27-02-24 au montant total de 8 830.08 \$, incluant les taxes, datée du 27 février 2024, pour le déneigement des stationnements de certains bâtiments appartenant à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28)Facture Cain Lamarre – Relation de travail;

Résolution 2024-03-9432

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre portant le numéro 70-0000205815 au montant total de 964.08 \$, incluant les taxes, datée du 26 février 2024, pour le dossier relations de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29)Facture Cauca – Alertes de masse;

Résolution 2024-03-9433

Proposé par la conseillère Daphné Raymond et appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de CAUCA Centre d'expertise multiservice portant le numéro 15853 au montant total de 6 909.63 \$, incluant les taxes, datée du 1er mars 2024, pour l'acquisition du système d'alerte de masse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30)Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

Résolution 2024-03-9434

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé(e) par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, et résolu à l'unanimité que la Ville de Cookshire-Eaton autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- QUE René Lavigne, directeur du bureau de projets, soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31)Offre de service – Firme d'hydrogéologue LNA pour le PEPPSEP

Résolution 2024-03-9435

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton dépose une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé(e) par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, et résolu à l'unanimité que la Ville de Cookshire-Eaton accepte la soumission de la Firme d'hydrogéologue LNA au montant de 21 465 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32) Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins;

Résolution 2024-03-9436

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, et est résolu :

1. que la Ville de Cookshire-Eaton délègue à la personne identifiée ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. que la Ville de Cookshire-Eaton soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. que la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. que la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. que la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Madame Jessica Shank, trésorière et directrice des finances

6. Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33)Ressources humaines – Embauche de deux agentes de bureau;

Résolution 2024-03-9437

CONSIDÉRANT que l’affichage de deux postes d’agent(e) de bureau à l’interne a été fait;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines et du directeur général concernant l’embauche de deux agent(e)s de bureau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de retenir les services de la façon suivante :

Fonction	Nomination
Agent(e) de bureau permanent	Madame Naomi Roberge
Agent(e) de bureau permanent	Madame Sylvie Roy

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

34)Offre de service Architech design Projet centre communautaire Sawyerville;

Résolution 2024-03-9438

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond , appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d’accepter la soumission d’Architech Design au coût de 6 000\$ (taxes en sus) datée du 27 février 2024 relativement aux plans et devis définitifs pour permis de construction pour le projet de réaménagement du presbytère de Sawyerville;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

35) Offre de service Côté Jean et associés Projet centre communautaire Sawyerville;

Résolution 2024-03-9439

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d’accepter la soumission de Côté Jean et associés au coût de 6 200\$ (taxes en sus) datée du 16 février 2024 relativement aux plans et devis de structure pour le projet de réaménagement du presbytère de Sawyerville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

F. Aménagement et urbanisme

1) Dossier 24-PPCMOI-01

Résolution 2024-03-9440

CONSIDÉRANT qu’une demande de projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble a été déposée en bonne et due forme par monsieur Dominique Desmet concernant les propriétés situées 45-51 chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT que l’objet visé des nouveaux propriétaires est de revoir l’organisation de l’immeuble de sorte que chaque propriétaire ou couple propriétaire puisse détenir en propre – donc en partie privative – la résidence qu’il occupe;

CONSIDÉRANT qu’une opération cadastrale devient nécessaire, celle-ci ayant pour effet de créer un lot distinct et enclavé pour chacun des bâtiments principaux, puis de regrouper tous ces lots à l’intérieur d’un lot plus vaste conservant un

frontage conforme (50 mètres) le long du chemin de la Montagne et qui demeure propriété commune en indivision.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 février 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'accepter la demande 24-PPCMOI-01 de monsieur Dominique Desmet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Dossier 24-PIIA-02;

Résolution 2024-03-9441

CONSIDÉRANT que la propriété du 125-127 rue Plaisance fut construite en 1925 et est située dans la zone de PIIA de Cookshire;

CONSIDÉRANT que la demande vise le changement de revêtement sur l'ensemble du bâtiment ainsi que la réfection des galeries;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 février 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'accepter la demande 24-PIIA-02 de monsieur Justin Lefrançois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Demande d'autorisation CPTAQ – Étang Boisvert;

Résolution 2024-03-9442

CONSIDÉRANT que madame Chantal Beaudoin, 166 chemin Brochu, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour renouveler l'usage d'un gîte touristique sur la propriété;

CONSIDÉRANT que la propriété visée par la demande est située en zone agricole;

CONSIDÉRANT que les activités de gîte touristique sont conformes aux dispositions des articles 4.1.14 et 11.4 du règlement de zonage 371-2000;

CONSIDÉRANT que les lots visés par la demande sont en majorité utilisés à des fins agricoles et que l'utilisation partielle de la résidence actuelle comme un gîte touristique ne porterait pas de limitations au potentiel agricole de la propriété et des lots voisins;

CONSIDÉRANT que les activités de gîte sont effectuées dans la résidence, que ces activités n'impliquent pas d'agrandissement ou de nouvelle construction sur la propriété et qu'elles n'auront pas d'impact sur le développement des activités agricoles existantes sur les lots;

CONSIDÉRANT que les activités agricoles des lots avoisinants ne seront pas contraintes par cette utilisation;

CONSIDÉRANT que les activités n'auront pas d'effets limitants quant à l'expansion des activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura pas d'impacts environnementaux sur les établissements de productions animales avoisinantes;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura pas d'impacts sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil municipal accepte d'appuyer la demande de madame Chantal Beaudoin présentée à la CPTAQ pour permettre une utilisation autre qu'agricole, pour un gîte touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Demande d'autorisation CPTAQ – Gravière & Sablière – Construction DJL;

Résolution 2024-03-9443

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction DJL. a déposé une demande d'autorisation à la Ville pour l'approbation d'exploiter une gravière et l'aménagement d'un chemin d'accès sur le lot 4 486 321;

CONSIDÉRANT QUE cette demande sera transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au Règlement de zonage puisque le lot se situe en zone Ru-0043et que cet usage est autorisé ;

CONSIDÉRANT qu'on ne retrouve pas à proximité d'exploitation de gravière-sablière avec du matériel comparable;

CONSIDÉRANT que la superficie visée par la demande ne comporte pas de potentiel agricole ni acéricole;

CONSIDÉRANT que l'autorisation recherchée n'aura pas de contraintes ni d'effets négatifs sur les activités agricoles du secteur ou sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse et appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis d'appuyer la demande à la CPTAQ et de confirmer la validité de la demande aux règlements municipaux;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Transmission de l'avis du conseil local du patrimoine;

Résolution 2024-03-9444

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion fut donné relativement au projet de Règlement de Citation comme immeuble patrimonial de l'Église St. Peter's le 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été signifié au propriétaire ainsi que la population qu'une séance publique du conseil local du patrimoine aurait lieu le 13 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE la séance publique a eu lieu le 13 février 2024 et qu'aucun citoyen n'était présent;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, et résolu d'accepter les recommandations du conseil local du patrimoine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Communication et vie communautaire

- 1) Lion - Demande de commandite;

Résolution 2024-03-9445

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été faite par le Club Lions de Cookshire-Eaton afin d'obtenir une commandite en vue du Congrès des Lions du District U-4 lequel se déroulera à Sherbrooke les 19 et 20 avril 2024

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et appuyé par la conseillère Josée Pérusse, et est résolu de procéder à l'achat d'une demi-page dans le bottin au montant de 250 \$ pour le Congrès 2024 des Clubs Lions du District U-4 qui se tiendra à Sherbrooke les 19 et 20 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) La Relève – demande commandite – projet dans mon sac à dos;

Résolution 2024-03-9446

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été faite par l'organisme La Relève du Haut-Saint-François par rapport au projet Dans mon sac à dos, qui aura lieu en août 2024

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et appuyé par le conseiller Roger Thibault, et est résolu d'octroyer une commandite de 500 \$ à l'organisme de la Relève du Haut-Saint-François pour le projet Dans Mon Sac A Dos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Reconnaissance Bénévole – Bibliothécaire;

Résolution 2024-03-9447

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite remettre un montant d'argent aux bénévoles des bibliothèques sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton (secteurs Sawyerville, Johnville et Cookshire) afin de remercier leur travail;

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond et appuyé par la conseillère Josée Pérusse, et résolu d'attribuer un montant de 1 500\$ à la reconnaissance du travail des bénévoles des bibliothèques des secteurs Sawyerville, Cookshire et Johnville et de distribuer ce montant au prorata des heures de bénévolat effectuées par les bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Nature Cantons-de-l'Est - *Mise en valeur et conservation des milieux naturels de la rivière Eaton;*

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Demande commandite – Cité sans frontière;

Résolution 2024-03-9448

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été faite par l'organisme Cité sans frontière relativement à un voyage humanitaire au Guatemala, qui aura lieu au printemps 2025;

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, et résolu d'octroyer une commandite d'un montant de 200 \$ à Cité sans frontière relativement à un voyage humanitaire au Guatemala au printemps 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Démission Tristan Ranmarine;

Résolution 2024-03-9449

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier et appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'accepter la démission de monsieur Tristan Ranmarine de son poste de journalier occasionnel en date du 18 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Ressources humaines – Démission Sylvain Brassard;

Résolution 2024-03-9450

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'accepter la démission de monsieur Sylvain Brassard de son poste de journalier occasionnel en date du 19 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Perte ancienneté employé TP-DUCJON;

Résolution 2024-03-9451

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un accident de travail, monsieur Jonathan Ducharme n'est pas revenu au travail depuis une période de plus de 36 mois;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit, à son article 6.1.3c) qu'un salarié qui s'absente pour une période dépassant 36 mois perd ses droits d'ancienneté

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE M. Jonathan Ducharme perde ses droits d'ancienneté conformément à l'article 6.1.3c) de la convention collective;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Ressources humaines - journalier permanent saisonnier, SB;

Résolution 2024-03-9452

CONSIDÉRANT le dépôt de candidature suivant l'affichage interne du poste de journalier conducteur permanent saisonnier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de retenir les services de monsieur Sylvain Brassard à titre de journalier conducteur permanent saisonnier, rétroactivement au 5 février 2024, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Ressources humaines - journalier permanent saisonnier, KB;

Résolution 2024-03-9453

CONSIDÉRANT le dépôt de candidature suivant l'affichage interne du poste de journalier conducteur permanent saisonnier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de retenir les services de monsieur Kevin Brault à titre de journalier conducteur permanent saisonnier, rétroactivement au 12 février 2024, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Adjudication de contrat - Fauchage de bord de chemins;

Résolution 2024-03-9454

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à deux fournisseurs pour le fauchage de bord des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions aux prix suivants

Fournisseurs	Prix (taxes applicables en sus)
Les entretiens M&S Létourneau	75 \$ / heure pour une passe 165\$ /heure pour les deux passes en même temps
R.I.C Entreprise	115 \$ / heure pour la première passe 140\$ /heure pour la deuxième passe

CONSIDÉRANT QUE le coût total du contrat est d'un maximum de 25 000\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault , appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'octroyer le contrat de fauchage de bord de chemins aux entretiens M&S Létourneau à un taux horaire de 75 \$ pour la première passe et de 165 \$ pour les deux passes en même temps conformément à la soumission datée du 8 février 2024 et que le directeur des travaux publics est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Adjudication de contrat – abat-poussière 2024-2025-2026;

Résolution 2024-03-9455

CONSIDÉRANT QU'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'abat-poussière 2024-2025-2026 les soumissionnaires suivants ont déposé une offre pour un prix du litre sans épandage ;

Soumissionnaires	Prix du litre (taxes applicables en sus)	Prix total (taxes applicables en sus)
------------------	---	---------------------------------------

Somavrac	0.3747 \$	127 398\$
Les entreprises Faust et fils	0.488 \$	165 920\$
Multi-routes	0.51 \$	173 400\$
Les entreprises Bourget	0.4675\$	158 950\$
Sel Warwick	---	---

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'octroyer le contrat à Somavrac pour la fourniture d'abat-poussière pour les années 2024-2025-2026 pour un prix de 127 398\$ plus les taxes applicables, conformément la soumission ouverte le 8 février 2024 et aux documents d'appel d'offres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Adjudication de contrat – Peinture surface tennis Jonhville;

Résolution 2024-03-9456

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à deux fournisseurs concernant la peinture de la surface du terrain de tennis et de pickleball à Jonhville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions aux prix suivants

Fournisseurs	Prix (taxes applicables en sus)
Indik.ca	17 800 \$
PC-Court	19 860 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'octroyer le contrat à Indik.ca pour la peinture du terrain de tennis et du terrain de pickleball à un prix de 17 800\$ (plus les taxes applicables) , conformément à la soumission datée du 29 janvier 2024 et que

Le directeur des travaux publics est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le contrat de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Adjudication de contrat – Matériaux granulaires 2023;

Résolution 2024-03-9457

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'approvisionnement en matériaux granulaires pour l'année 2023, seul le soumissionnaire suivant a déposé une offre :

Soumissionnaire(s)
Gravière Bouchard inc.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Gravière Bouchard inc. est conforme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault , appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'octroyer le contrat pour l'approvisionnement en matériaux granulaires pour l'année 2023 à Gravière Bouchard inc., conformément à sa soumission datée du 30 mars 2023, dont copie du bordereau de soumission est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Matières résiduelles – Bilan 2023;

Le bilan 2023 des matières résiduelles de la Ville de Cookshire-Eaton est déposé aux membres du conseil.

11) Adjudication de contrat Barrage Sawyerville;

Résolution 2024-03-9458

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour Travaux de réfection du barrage X0002545 à Sawyerville, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Construction Longer	1 790 620.65 \$
Couillard Construction Limité	1 666 531.36 \$
Roland Couture	1 064 909.95 \$
Construction Carbo	2 339 760.80 \$
Cimota	1 712 697.49 \$
Cité Construction	992 553.88 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection du barrage X0002545 à Sawyerville à Cité Construction pour un prix de 992 553,88\$ taxes incluses, conformément à sa soumission datée du 22 février 2024 et aux documents d'appel d'offres.

QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Adjudication de contrat rechargement Gravier 2024;

Résolution 2024-03-9459

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'approvisionnement en matériaux granulaires pour l'année 2024, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Excavation Lyndon Betts	743 937.11 \$
Transport et Excavation Stéphane Nadeau	810 079.36 \$
Excavation Steve Leblanc	828 486.57 \$
Excavation Gagnon et Frères inc.	840 000.00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	904 412.18 \$
Lafontaine et Fils inc.	928 900.00 \$
Sintra inc. Région Estrie	1 238 280 75 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyée par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'octroyer le contrat pour l'approvisionnement en matériaux granulaires pour l'année 2024 à Excavation Lyndon Betts pour un prix de 743 937,11\$, conformément à sa soumission datée du 22 février 2024 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Plan d'action raccordement inversé;

Résolution 2024-03-9460

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation dans le protocole d'entente du projet de la nouvelle station d'épuration des eaux usées pour le secteur de Johnville demande un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés pour toute la Ville de Cookshire-Eaton;

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault , appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, et résolu d'accepter le plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés établi par EXP, et que la Ville fournira un calendrier de réalisation du plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés.

QU'un budget de 20 000 \$ à 25 000 \$ est estimé pour la réalisation des activités pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Adhésion membre COMAQ;

Résolution 2024-03-9461

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, et résolu d'accepter que le directeur des travaux publics devienne membre de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Cartes magnétiques;

Le conseil reporte ce point à une séance ultérieure.

16) Ressources humaines – Fin du lien d'emploi Lysandre Payette;

Résolution 2024-03-9462

Proposé par la conseillère Josée Pérusse et appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu de mettre fin à l'emploi de madame Lysandre Payette de son poste de journalier en date du 26 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Demande d'occupation du lot 4 488 442;

Résolution 2024-03-9463

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault , appuyé par la conseillère Daphné Raymond , et il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics de compléter et signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le formulaire du ministère des transports du Québec intitulé « Formulaire de demande de disposition de propriété immobilière (F050) » afin d'autoriser la Ville de Cookshire-Eaton à occuper le terrain du ministère situé sur le lot 4 488 442 du cadastre du Québec dans le cadre du projet de sentiers de marche reliant la Halte routière au Pont Couvert, secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) Demande subvention PRACIM – nouveaux bâtiments Birchton;

Résolution 2024-03-9464

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, et résolu que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au PRACIM pour la construction de nouveaux bâtiments sur le terrain du garage municipal à Birchton;

QUE la Ville a pris connaissance du guide du PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Ville confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Sécurité publique/Agglomération Cookshire-Eaton

1) Caméra thermique;

Résolution 2024-03-9465

CONSIDÉRANT que les caméras thermiques sont un outil indispensable pour le service incendie;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération Cookshire-Eaton a un surplus accumulé non affecté de 89 165 \$;

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été faite à trois fournisseurs :

Fournisseurs	Prix (taxes incluses)
CSE	26 541.98 \$
1200 Degrés	29 749.78 \$
L'Arsenal	17 832.63 \$

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, et il est résolu que trois caméras thermiques soient achetées à L'Arsenal pour un prix de 17 832.63\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Rétrogradation lieutenant;

Résolution 2024-03-9466

CONSIDÉRANT qu'un lieutenant de la caserne 2 ne désire plus conserver son poste de lieutenant au service incendie;

CONSIDÉRANT qu'un affichage de poste a été effectué;

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, et résolu que le conseil accepte la rétrogradation de Bradley Hodge Laroche de lieutenant à pompier à la caserne de Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Nomination lieutenants;

Résolution 2024-03-9467

CONSIDÉRANT qu'un affichage de poste a été effectué pour le remplacement du poste de lieutenant à la caserne 2;

CONSIDÉRANT qu'un affichage de poste a été effectué pour le remplacement du poste de lieutenant à la caserne 3;

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault , appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, et il est résolu que le conseil accepte la nomination d'Alexandre Laroche au poste de lieutenant à la caserne 2 et la nomination de Jean-François Pomerleau au poste de lieutenant à la caserne 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Ressources humaines – démission 2 pompiers;

Résolution 2024-03-9468

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier , et il est résolu que le conseil accepte la démission du pompier Jérémie Grenier en date du 1^{er} février 2024 ainsi que celle de Jonathan Ducharme en date du 6 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Perte ancienneté employé PO-DUCJONA;

Résolution 2024-03-9469

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un accident de travail, monsieur Jonathan Ducharme n'est pas revenu au travail depuis une période de plus de 36 mois;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit, à son article 6.1.3c) qu'un salarié qui s'absente pour une période dépassant 36 mois perd ses droits d'ancienneté

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE M. Jonathan Ducharme perde ses droits d'ancienneté conformément à l'article 6.1.3c) de la convention collective;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Rapport annuel 2023 du Service de l'incendie de l'Agglomération de Cookshire-Eaton;

Résolution 2024-03-9470

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que la Ville de Cookshire-Eaton accepte le rapport annuel 2023 du service incendie de l'agglomération de Cookshire-Eaton tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Achat de gants de désincarcération;

Résolution 2024-03-9471

CONSIDÉRANT que le service incendie nécessite de nouveaux gants de désincarcération;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération Cookshire-Eaton à un surplus accumulé non affecté de 89 165 \$;

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, et il est résolu d'acheter de l'Arsenal des gants de désincarcération au montant de 3 161,82\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Avis de motion et dépôt

1) Dépôt du projet de règlement 344-2024;

Résolution 2024-03-9472

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du projet du *Règlement numéro 344-2024* modifiant le règlement 286-2021 sur le zonage conformément aux articles 572.0.1 et suivants de la Loi sur les cités et Villes fut donné le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit également être déposé aux membres du conseil;

Il est noté qu'une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Avis de motion projet de règlement 346-2024;

Résolution 2024-03-9473

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Charpentier qu'il présentera à une prochaine séance le Règlement numéro 346-2024 modifiant le plan d'urbanisme (Projet NAC) de la Ville de Cookshire-Eaton.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

3) Avis de motion projet de règlement 347-2024;

Résolution 2024-03-9474

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance le Règlement numéro 347-2024 modifiant le règlement de zonage (Projet NAC) de la Ville de Cookshire-Eaton.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

4) Avis de motion – règlement d'emprunt 348-2024 Barrage ;

Résolution 2024-03-9475

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance le Règlement numéro 348-2024 règlement d'emprunt réfection du barrage.

- 5) Avis de motion – règlement d'emprunt 349-2024 nouveaux bâtiments Birchton;

Résolution 2024-03-9476

Avis de motion est donné par la conseillère Daphné Raymond qu'elle présentera à une prochaine séance le Règlement d'emprunt 349-2024 nouveaux bâtiments Birchton.

K. Étude et adoption de règlements

- 1) Adoption règlement 343-2024 relatif à la Citation comme immeuble patrimonial de l'Église St. Peter's, située au 45 rue Principale Ouest;

Résolution 2024-03-9477

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été signifié au propriétaire ainsi que la population qu'une séance publique du conseil local du patrimoine aurait lieu le 13 février 2024;

CONSIDÉRANT que la séance publique du conseil local du patrimoine a eu lieu le 13 février 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par la conseillère Josée Pérusse, et résolu d'adopter le règlement 343-2024 relatif à la Citation comme immeuble patrimonial de l'Église St. Peter's.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L. Varia

- 1) Inscription Conseiller #1 – Formation éthique et déontologie en autoapprentissage;

Résolution 2024-03-9478

CONSIDÉRANT tout membre d'un conseil doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le conseil prend acte que le conseiller Jean-Marc Dickenson atteste s'être inscrit à la formation FQM – Éthique et déontologie en autoapprentissage.

- 2) Location chemin McDonald;

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

- 3) Facture Cain Lamarre – Immeuble propriété fédérale

Résolution 2024-03-9479

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre

portant le numéro 70-0000207744 au montant total de 1 972.63 \$, incluant les taxes, datée du 29 février 2024, pour le dossier Immeuble propriété fédérale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Facture Cain Lamarre - Demande d'autorisation à la Commission d'accès à l'information

Résolution 2024-03-9480

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre portant le numéro 70-0000207749 au montant total de 1 915.77 \$, incluant les taxes, datée du 29 février 2024, pour le dossier Demande d'autorisation à la Commission d'accès à l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Facture Cain Lamarre - Dossier général

Résolution 2024-03-9481

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre portant le numéro 70-0000207751 au montant total de 3 021.37 \$, incluant les taxes, datée du 29 février 2024, pour des dossiers généraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Adoption règlement 341-2023-A

Résolution 2024-03-9482

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 novembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une tenue de registre a été tenue le 25 janvier 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier et appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, et résolu d'adopter le règlement 341-2023-A décrétant une dépense de 270 000 \$ et un emprunt de 270 000 \$ pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et d'habits de combat d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Marche du travail invisible

Résolution 2024-03-9483

CONSIDÉRANT que l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas) tiendra, le 2 avril 2024, une marche en reconnaissance du Travail invisible;

CONSIDÉRANT qu'aucun travail public n'est planifié pour cette date et qu'un tracé pour cette marche a été déposé avec la demande;

Proposé par le conseiller Roger Thibault et appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser l'AFÉAS à tenir une activité de marche invisible le 2 avril 2024 sur le territoire de la Ville et d'autoriser les participants de la marche à avoir des pancartes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Période de questions

1) Christiane Lessard

Elle se questionne sur la signification de SAE.

N. Levée ou ajournement.

Résolution 2024-03-9484

Sur la proposition du conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu que la séance ordinaire soit levée 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Martin Tremblay
Greffier